

## Compte rendu du Conseil de l'ED du 12/02/2024

**Etaient Présents :** Béatrice Collignon (Directrice ED), Marie-Christine Biaggio (personnalité extérieure - BSL Conseil), Florence Boulerie (DU PLURIELLES), Joël Brouch (personnalité extérieure - OARA), Rémi Castets (DU D2IA), Bernard Coly (Biatss), Cécile Croce (DU MICA), Olivier Devillers (DU AUSONIUS), Laurent Dudych (personnalité extérieure), Pascal Duris (DU adjoint SPH), Raphaël Estève (DU AMERIBER), Christian Gensbeitel (DU ArchéoSciences Bx), Laurent Houssais (DU Histoire de l'Art), Kamala Marius (représentant le DU du LAM), Marie Mellac (VP CFVU, invitée permanente), Mélanie Petit (CLEE/ERSSàB, invitée permanente), Géraud Poumarède (DU CEMMC), Argia Olçomendy (représentant le DU d'IKER), Pierre Sauvanet (DU ARTES), Sandrine VAUCELLE (DU Passages).

**Représentants des doctorants :** Antoine Weidmann, Emma Harlett, Clément Séchaud, Eugénie Galasso, Bernard Peyrical, Noémie Marques, Damien Sans, Elina Moreno, Lucas Lopez, Guillaume Aranciaba

**Etaient excusés :** Pascale Antolin (DU CLIMAS), Chantal Duthu (RA ED), Nathalie Jaëck (VP Recherche, invitée permanente), Sébastien-Yves Laurent (DU IRM, invité permanent), Agnès Vatican (personnalité extérieure, Archives de la Gironde)

### Ordre du jour

1. Vie du Conseil
  - Accueil des élu.es doctorant.es au Conseil
  - Approbation CR du Conseil du 12 décembre 2023
2. Vie de l'ED
  - Soutien aux doctorants (financements missions et doctoriales)
    - Relevé de décisions attribution 1<sup>ère</sup> campagne 2024
    - Affinage des critères et des éléments à demander dans le dossier : propositions
  - Calendrier de l'année
  - Journée porte ouvertes MASTER, Journée Doctorat en entreprise (CIFRE), Webinaires.
  - Budget : présentation
3. Projet Remue-Méninges :
  - Informations sur le projet
  - Discussion : constitution Commission, dossier candidature, critères de sélection : propositions
4. Concours contrats doctoraux UBM
  - co-financements contrats doc. ADEME
  - Validation des critères pour le concours 2024
  - mentions non disciplinaires : propositions, discussions
5. Déroulé de la thèse
  - Demandes de codirections : MICA, PASSAGES AMERIBER, LAM
  - Heures de formations pour secrétariat revue *Essais* : proposition
6. Questions diverses
  - AAP Région – projets pédagogiques – doc joint pour info
  - Charte du doctorat – mise à jour, finalisée et Convention de formation
7. 12h – 12h30 : Conseil Restreint, préparation Commission ATER

La séance débute à 10h30. L'ordre des points est revu pour s'adapter à la disponibilité de Marie Mellac pour une partie seulement du Conseil. Le compte-rendu suit cet ordre modifié.

## 1. Vie du Conseil

Béatrice Collignon (BC) présente les dix représentants des doctorants (5 titulaires et 5 suppléants) élus lors des élections du 10 janvier 2024 pour un mandat de deux ans, tous présents. Elle propose une participation élargie des représentants des doctorants, à savoir permettre à tous les titulaires et suppléants de siéger aux réunions du Conseil quand ils le peuvent et si le souhaitent, leurs voix lors des votes étant bien entendu limitées à 5 quoiqu'il en soit. Le vote sur la participation élargie **est favorable à l'unanimité**.

BC invite les membres du Conseil à procéder à une lecture attentive du bilan des précédents représentants doctorants. Le compte-rendu du conseil du 12 décembre 2024 est **approuvé à l'unanimité**. Florence Boulerie remercie la secrétaire du Conseil quant à la rédaction du précédent compte-rendu.

## 2. Vie de l'Ed

### a. Soutien financier aux doctorants

Par accord préalable entre BC et les représentant.es des doctorant.es, il a été décidé que lorsque des élu.es candidatent à une aide financière ceux-là / celles-là ne siègent pas à la Commission *ad-hoc* qui arbitre les demandes.

La Commission s'est réunie le 23 janvier. 8.500 euros ont été attribués sur un budget de 17.000 euros pour l'année 2024. La campagne couvrait les demandes pour des activités de janvier à juin. Le résultat des arbitrages est présenté au Conseil, qui **l'approuve à l'unanimité**.

Cécile Croce s'interroge sur les règles qui définissent le calendrier : est-il possible d'accorder une aide financière à postériori – par exemple lors du prochain arbitrage (courant mai pour activités de juin à septembre) pour des missions qui se seront déroulées en avril ou mai sans avoir fait l'objet d'une demande lors de la 1<sup>ère</sup> campagne car décidées après la clôture de l'appel. Une discussion s'ensuit à l'issue de laquelle BC propose 3 solutions :

- Première solution : pas de financement à postériori = 2<sup>e</sup> campagne couvrirait les mois de juin à septembre comme initialement prévu ;
- Deuxième solution : possibilité de financer à postériori 1 mois = 2<sup>e</sup> campagne couvrirait les mois de mai à septembre ;
- Troisième solution : possibilité de financer à postériori 2 mois = 2<sup>e</sup> campagne couvrirait les mois d'avril à septembre.

Géraud Poumarède (GP) plaide pour la première solution. Damien Sans, doctorant élu, s'interroge sur le risque de pénaliser les doctorants en réduisant la part attribuée à chacun si l'on ouvre la possibilité de financements à posteriori. Clément Séchaud, doctorant élu, exprime la même inquiétude. BC y est également défavorable : les doctorants doivent apprendre à anticiper leurs missions et autres activités éligibles à un financement par l'ED.

Pour GP, il est inutile de modifier les dates établies préalablement pour les trois campagnes. Il relève le risque de pénaliser ceux qui ont su anticiper. Une discussion s'engage. Marie Mellac suggère un appel sur l'année entière : la 1<sup>ère</sup> campagne serait pour des financements de janvier à décembre, la 2<sup>ème</sup> de juin à décembre, la 3<sup>ème</sup> d'octobre à décembre. BC indique que c'est ce qui se pratique à *Passages*, mais alerte les membres

du conseil sur les demandes de missions qui *in fine* ne se font pas. Elle évoque aussi les crédits à dépenser dans les UR, la VP Recherche Nathalie Jaëck rappelle souvent aux DU la nécessité de dépenser les crédits qui leur sont alloués : ces demandes entre deux périodes définies peuvent être prises en charge à 100% par les UR. BC réaffirme sa préférence pour la première solution qui paraît la plus simple.

Damien Sans s'interroge sur la possibilité que la commission prenne en compte des demandes concernant des missions (ou activités) se déroulant après la période que couvre l'appel : missions intercontinentales, soutien de l'ED à des doctoriales. BC répond que les DU sont légitimes pour faire remonter ce type de demandes particulières, à titre dérogatoire. Rémi Castets demande s'il serait possible de considérer sur le 3<sup>e</sup> appel des demandes pour des missions prévues en début d'année civile suivante, pour les missions intercontinentales notamment. Il est proposé que ces demandes soient possibles mais non prioritaires : à évaluer en fonction des crédits disponibles en fin d'année. BC indique que l'on pourra aussi, comme cela a été fait fin octobre 2023, organiser une « campagne expresse » pour ce type de missions, s'il reste des crédits.

A l'issue de la discussion, trois propositions sont mises au vote :

- **Proposition 1** : Premier appel étendu jusqu'en septembre soit : appel 1 pour financements janvier-septembre, appel 2 : juin-septembre (exceptionnellement décembre pour missions intercontinentales), appel 3 : octobre-décembre, janvier voire février pour missions intercontinentales (avec achat des billets d'avion avant la fin de l'année civile).  
Unanimité moins 2 « abstentions » et 1 « contre » pour cette proposition
- **Proposition 2** : possibilité de considérer les demandes à postériori pour le mois précédent l'ouverture de la campagne (ex : mai pour la campagne couvrant juin à septembre).  
1 voix « pour », 2 « abstentions », le reste « contre » pour cette proposition
- **Proposition 3** : possibilité de considérer les demandes à postériori pour 2 mois précédent l'ouverture de la campagne (ex : avril et mai pour la campagne couvrant juin à septembre).  
0 voix « pour », 2 « abstentions », le reste « contre » pour cette proposition

La proposition 1 est ***adoptée à l'unanimité moins 3 voix***.

Critères pour les arbitrages. A l'automne 2023, la Commission *ad-hoc* n'a pas eu à se pencher sur cette question car le montant total des demandes était inférieur aux crédits disponibles. En janvier 2024, la situation était inverse et la Commission a établi quelques critères lors de la délibération. Il revient au Conseil de les préciser et approuver. 5 critères sont proposés et discutés :

- a. Missions intercontinentales pour colloques et terrains, dans un souci de sobriété énergétique : 5 nuitées minimum sur place sont exigées, ce qui était déjà acté mais non voté. Cela accroît le coût de la mission mais réduit l'impact carbone. ***Le vote est favorable à l'unanimité***
- b. Durée minimale de 15 jours pour les missions de terrain : question sur la possibilité de financer des missions fragmentées pour les terrains proches. L'exemple de Damien Sans et son terrain sur le plateau des Millevaches est évoqué : nécessité de s'y rendre à plusieurs reprises tout au long de l'automne, à chaque fois pour quelques jours, correspondant au rythme des actions des éleveurs qu'il étudie. ***Le vote est favorable à l'unanimité avec insistance sur la justification de la fragmentation***. Florence Boulerie demande ce que l'on entend par « justification » : s'agira-t-il d'un rapport ? BC répond que l'explication du doctorant, dans sa demande, suffira. Elle doit tenir au tempo du terrain, pas à celui du docteurant.
- c. Le surcoût des frais de séjour dans les pays au coût de la vie élevé. C'est le cas par exemple dans les pays

de l’Europe du Nord. Comment prendre cela en compte alors qu’il n’est pas possible de caler les financements sur les *per diem* officiels pour la fonction publique (trop élevés par rapport au budget disponible, et pour certains pays sur-évaluation ou sous-évaluation du coût réel de la vie quotidienne).

Laurent Dudych évoque la façon dont procèdent certaines entreprises : prise en charge du surcoût par rapport aux dépenses quotidiennes quand on est chez soi.

A l’issue de la discussion, BC propose qu’au conseil du 9 avril ou du 7 mai (avant la Commission *ad hoc* d’arbitrage de la 2<sup>e</sup> campagne) soient listés les pays concernés, par mise en commun des connaissances par expérience des membres du Conseil. Rémi Castet propose que suite à cette réflexion soit revue la politique de l’établissement en matière de prise en charge des missions : la liste établie par le conseil de l’Ed pourrait être transmise aux instances qui statuent sur cela (le CA ?).

- d. Pour les doctorants financés (Contrats doctoraux, etc.), faut-il rendre obligatoire une part d’autofinancement ? BC propose que soit demandé un autofinancement à hauteur de 20 % sur le budget total.

Pour Damien Sans, l’aspect fixe est problématique. Kamala Marius souligne que la destination doit être prise en compte, certains pays sont plus onéreux (par exemple le Japon) ce qui peut faire exploser le montant de l’apport personnel demandé s’il est à 20% quel que soit le pays. Marie Mellac relève une difficulté liée au fait que tous les doctorants ne budgètent pas leurs missions de la même façon dans leurs demandes de soutien à l’ED : certains budgètent le financement à 100% de leur mission, tandis que d’autres ne font apparaître que certaines dépenses (transport et/ou hébergement). Certains appliquent les *per-diem* officiels, d’autres évaluent sur la base de coût réels déjà observés. Géraud Poumarède (GP) considère que par souci d’équité il est normal que les doctorants non financés soient soutenus à un niveau plus élevé que les financés. BC va dans son sens en rappelant l’attention particulière que l’ED doit apporter aux doctorants non financés, sans toutefois qu’ils en deviennent prioritaires.

Le cas des thèses dites « environnées » est évoqué (par exemple CIFRE, Chaire Afrique) : ces doctorants-là ne sont pas éligibles au soutien de l’ED. GP est favorable à l’effort demandé aux doctorants financés, pour permettre une meilleure répartition des crédits et favoriser ainsi une répartition plus juste. BC rappelle qu’il s’agit d’un soutien et non d’un financement total à hauteur de 100%. La discussion porte ses fruits et de nouvelles solutions, non envisagées jusque-là, sont proposées : elles seront présentées reformulées, lors du Conseil du 9 avril, et mises au vote.

- e. Pour les Doctoriales : un montant de 500 euros maximum par événement sera attribué, dans la mesure des budgets disponibles. **Le vote est favorable à l’unanimité**

**NB : Les autres points de cette section 2 sont examinés plus tard dans le cours du Conseil**

### 3. Le Projet Remue-Méninges (écriture et sport) du 27 au 31 mai 2024

Rappel des grandes lignes du projet : une semaine de travail autour du sport et de l’écriture sur la base nautique de Carcans Maubuisson est proposée aux doctorants. Suite à réponse à leurs AAP, le projet est co-financé par la CVEC et le FSP (Fonds de soutien à la pédagogie). Il bénéficie aussi du soutien de la CASDEN au titre du mécénat, et des apports des budgets de l’ED et du DAPS. 30 places sont ouvertes aux doctorant.es. de l’EDMH + 4 places attribuées aux 4 doctorants de Bouaké (Côte d’Ivoire) arrivés début janvier pour un séjour de recherche de 6 mois à l’UBM, dans le cadre d’un projet Erasmus.

Le dossier de candidature doit être approuvé par le Conseil : une lettre de motivation du doctorant, une lettre d'appui du directeur de thèse et le visa du DU. Sur cette proposition, **le vote est favorable à l'unanimité**.

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places, une commission *ad-hoc* devra se réunir pour procéder à une sélection. Composition de la commissions, proposition de BC et Chantal Duthu (CD) :

Pour l'ED, BC et CD ; pour le Conseil 3 DU et 2 représentant.es des doctorant.es ; pour le DAPS, Clémence Dubrasquet ou Enguerrand Goffette-Léger ; et représentant.es des financeurs : Lucie Ouvrard-Zelaya (CVEC), Marie Mellac (FSP), Isabelle Lefèvre (CASDEN). En amont de la réunion de la commission, les personnels de l'ED qui suivent les doctorants des UR apporteront leur éclairage sur les candidatures.

Sur cette proposition, **le vote est favorable à l'unanimité**.

Les critères de sélection sont proposés : la semaine s'adresse aux doctorants financés ou non financés, prioritairement entre la 3<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année sans exclusion des autres. Florence Boulerie évoque le cas des étudiants en situation de handicap, un aménagement est-il prévu ? BC précise que le DAPS pourra étudier cette problématique. Marie-Christine Baggio indique que la base nautique est équipée et structurée de façon à assurer un accueil des étudiants handicapés. Les étudiants en situation de handicap doivent-ils être prioritaires ? Ce sujet sera évoqué lors de la commission et le cas échéant le Pôle Handicap sera sollicité pour un accompagnement. Marie Mellac pose la question de la 5<sup>ème</sup> année, cette temporalité n'est-elle pas trop tardive quant à la rédaction ? Il est rappelé que les meilleures thèses se font en 4 ans. BC souligne qu'il s'agit justement de lever les blocages qui peuvent apparaître lors de la dernière année, l'échéance pouvant générer une anxiété difficile à vivre. Certain.es doctorant.es sont alors en réelle situation de souffrance.

Sur les critères de sélection proposés, **le vote est favorable à l'unanimité**.

## Retour au point 2 de l'OJ : la vie de l'ED

### b. Le calendrier de l'année

Le calendrier transmis en amont du Conseil est assorti au verso des dates des conseils et des diverses commissions *ad-hoc* prévus jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Concernant la commission d'attribution des contrats doctoraux BC rappelle que la présence physique pendant les jours d'audition est impérative pour pouvoir participer au vote. Elle précise que les auditions ne peuvent pas excéder 3 jours si l'on veut pouvoir sélectionner sérieusement. Dans certaines ED, deux commissions auditionnent en parallèle, mais cela ne lui semble pas une bonne formule pour l'EDMH. Elle rappelle aussi que les candidat.es actuellement en M2 devront avoir soutenu leur mémoire de M2 le 19 juin au plus tard. L'information a été envoyée par BC aux responsables des masters début janvier, avec un rappel le 10 février 2024.

Marie Mellac indique que la date prévue pour l'information sur l'ouverture d'Apoweb pour les candidatures à un contrat doctoral est trop tardive : il faut informer deux voire trois mois avant de l'ouverture à venir de la plateforme. Par ailleurs, elle indique que le calendrier à transmettre à la CFVU pour validation par vote doit être allégé pour ne faire figurer que les principales échéances. Elle enverra à BC le calendrier annoté pour qu'elle procède aux modifications avant envoi à la CFVU.

Le calendrier proposé est **approuvé à l'unanimité**.

### c. Journée Portes ouvertes pour les Master, journée CIFRE et webinaires thématiques

La journée Portes ouvertes pour les Masters se déroulera l'après-midi du 12 mars 2024. Doctorants financés et non financés, enseignants, VP Recherche, direction ED et personnels interviendront et accueilleront les étudiants afin de leur présenter le parcours doctoral et l'EDMH. Les représentants doctorant seront également présents. Les responsables des masters ont été informés de cette journée et l'information sera diffusée dans la lettre hebdomadaire de l'ED. BC invite les membres du Conseil à faire des suggestions pour l'organisation pratique de cette JPO.

Eugénie Galasso, doctorante élue, fait part d'une précédente expérience, elle a déjà assisté à des JPO, où un document transmis au préalable proposait une rencontre avec un doctorant pour un entretien individuel. Damien Sans avance l'idée d'une table-ronde, Bernard Peyrical (BP) suggère des ateliers thématiques, BC propose une table-ronde et des ateliers pour un dispositif complet. BP suggère de consulter aussi les responsables des masters sur l'organisation de la ½ journée. BC va les contacter en ce sens. Joel Brouch suggère que l'on y évoque le dispositif CIFRE. Une journée consacrée aux CIFRE est justement prévue indique BC, c'est le point suivant.

Une journée CIFRE pour les Master, les doctorant.es en 1<sup>ère</sup> année et les collègues se déroulera l'après-midi du 17 avril, avec la présence de l'ANRT représentée par Mme Valérie Sibille. Stéphanie Brossard, en charge du suivi des CIFRE, peut être contactée pour toutes les questions relatives aux CIFRE et à cette journée.

Joel Brouch suggère que l'ED organise une réunion à la thématique plus large autour du lien thèses SHS / acteurs économiques et culturels de Nouvelle Aquitaine. Elle pourrait se tenir à la MECA, ou à l'hôtel de Région, pour que l'Université sorte de ses murs. Stéphanie Brossard rappelle qu'une journée les Humanités en entreprise(s) a été inaugurée en 2019 qui a réuni entreprises et doctorant.es autour de tables rondes sur les attentes des employeurs et l'apport des SHS dans le monde de l'entreprise. Cette journée avait permis de construire des passerelles entre le monde académique et socio-économique. Marie-Christine Baggio avance l'idée d'une journée multisectorielle. Joël Brouch s'interroge sur les thèses en « Recherche création », sont-elles proposées à l'UBM ? Elles intéresseraient les collègues du domaine artistique. Le constat est fait, ces contrats sont à explorer. Pierre Sauvanet rappelle que des universités ont voté des thèses « recherche spécifique », par exemple à Rennes, mais notre ED a choisi de ne pas procéder à ce type de distinction afin d'éviter l'idée de « thèse au rabais ».

Des webinaires thématiques sont programmés tout au long du printemps, à destination des étudiants et des collègues, entre 12h30 et 13h30 : les comités de suivi individuels de thèse, les demandes de réinscription par dérogation au-delà de la 3<sup>e</sup> année, l'appel à propositions pour l'offre de formation 2024-25, l'organisation de la soutenance - avec la participation du Pôle Productions Imprimées. Ces webinaires seront animés par BC et les collègues de l'ED selon la thématique, et CD en soutien. Le webinaire de préparation à l'audition devant le Conseil pour obtention d'un contrat doctoral est maintenu mais sera comme l'an dernier réservé aux auditionnés et leurs directeur/directrice de thèse. La contribution des DU y est la bienvenue. Damien Sans demande si l'on pourrait organiser un webinaire sur les possibilités de financement : « financer sa thèse ». A voir.

#### d. Le budget

BC présente le bilan 2023. Le budget a été exécuté à quasi 100% puisque le reliquat a été de 107 €. Pour rappel, en 2021 le reliquat a été de 60 000 €, de 40 000 € en 2022. Ces reliquats exceptionnellement élevés étaient un effet des années Covid, désormais derrière nous. Le CEMMC a reversé à l'ED le surcoût d'un jury de thèse onéreux, son directeur en est remercié.

BC présente ensuite le budget 2024 (voir Annexe 1). A 500€ près il est stable par rapport aux années précédentes. La Casden renouvelle son soutien à la revue *ESSAIS* à hauteur de 4000 €. La 1<sup>ère</sup> ligne du tableau (vacations) ne peut être modifiée. Toutes les autres lignes - 117 500€ - sont pour du fonctionnement (FCT) et sont donc fongibles tout au long de l'année. La DAF a notifié l'ED de son budget avec une ventilation entre les lignes de FCT. BC a revu cette ventilation en fonction du réel dépensé sur chaque ligne en 2023 et de la politique que souhaite conduire l'ED (en matière de soutien aux doctorants notamment). La forte baisse de la ligne « Admin » est viable car l'an dernier l'équipement en visio de la salle des thèses a été pris sur cette ligne : une dépense (4.000€) qui ne se renouvellera pas, tout comme le soutien aux 10 ans de la revue *ESSAIS* et quelques autres dépenses qui pourront aisément être réduites.

Sur la ventilation entre les lignes de fonctionnement proposée par BC, **Le vote est favorable à l'unanimité.**

### 4. Concours contrats doctoraux UBM

#### a. Co-financement des contrats doctoraux ADEME

BC rappelle qu'à l'hiver 2019- 2020 le Conseil, après longue discussion, a accepté que l'ED puisse attribuer des ½ contrats doc. en co-financement de ½ contrats octroyés par la Région dans le cadre de son AAP Recherche, sous condition de rester maître de ces attributions. Pour mémoire, une année un ½ contrat n'a pas été attribué car le candidat a été estimé trop faible par une majorité de membres de la commission. La crainte était que tous les contrats UBM soient « aspirés » par ces ½ financements. En 2020 l'EDMH disposait de 12 contrats (+ 1 contrat réservé « doctorant.e en situation de handicap »), 15 en 2021, 19 en 2022, 22 en 2023. Au maximum, on a attribué 4 ½ contrats sur 1 concours (soit 2 contrats « pleins »), plus souvent 2 ou 3. L'aspiration redoutée n'a pas eu lieu.

A partir de cette année, l'ADEME (Agence de la transition écologique) a décidé à son tour de ne plus attribuer que des ½ contrats doctoraux, au lieu de contrats pleins jusqu'à présent. Aussi une demande a été formulée auprès de l'ED afin qu'elle co-finance les contrats doc. ADEME, comme elle le fait pour les contrats doc. Région. BC y est favorable, le Conseil doit en décider. **Le vote est favorable à l'unanimité.**

#### b. Calendrier du concours 2024 et critères d'évaluation des dossiers

Le calendrier de candidature aux contrats doctoraux est présenté (voir annexe 2). Il est **approuvé à l'unanimité**

Concernant le texte « Modalités de sélection des contrats doctoraux » qui est communiqué aux candidat.es une fois qu'ils se sont inscrits sur Apoflux, BC propose une révision de l'énoncé des 3 critères. En l'état :

- Clarté d'exposition du projet à l'écrit et à l'oral ;
- Capacité à présenter et argumenter l'intérêt du projet de recherche lors de l'audition ;
- Capacité novatrice du projet, capacité à s'inscrire dans un champ disciplinaire et à reformuler les questions qui le structurent.

Les quelques modifications proposées par BC sont discutées pour arriver à la proposition de 4 critères :

1. Caractère novateur du projet
2. Clarté d'exposition du projet et en particulier de la question de la recherche à l'écrit et à l'oral.
3. Capacité à présenter et à argumenter l'intérêt du projet de recherche lors des auditions.
4. Capacité à s'inscrire dans un champ disciplinaire et dans les grandes questions qui le structurent.

**Le vote est favorable à l'unanimité**

#### c. Candidatures sur des mentions non disciplinaires

BC explique qu'un problème se pose pour les candidatures à des mentions non disciplinaires (études de genre, études culturelles, étude des religions, éducation et humanités), dont les chances d'être sélectionnées par les UR pour l'audition devant la Commission de l'ED sont plus faibles que les autres. Nathalie Jaeck, excusée pour ce Conseil, demande que l'on considère les moyens de faire sauter ce verrou. La discussion est reportée au Conseil d'avril, en présence de Nathalie Jaeck, mais on peut amorcer la réflexion, la question ayant déjà été évoquée lors de la dernière CDUR.

Sandrine Vaucelle rappelle que chaque doctorant est rattaché à une UR. Cécile Croce suggère que le travail soit effectué au sein des UR. Géraud Poumarède demande quels sont les laboratoires concernés par ce problème. Pascal Duris relève qu'il n'y a aucune discrimination sur ces mentions au sein de SPH, où Christophe Miqueu et d'autres collègues se sont battus pour la mention « Education et humanités » qui a vu le jour et rencontre un réel succès. BC fait la synthèse de la discussion : globalement les DU ne sont pas d'accord pour une commission de sélection qui émanerait des mentions de Master liées à ces mentions doctorales non disciplinaires. A ce stade, une proposition serait que les UR restent maître des sélections mais accordent à l'ED un droit de regard sur leurs sélections quand il y a des candidatures pour des mentions non disciplinaires.

Cette proposition ne donne pas lieu à un vote, la discussion devant se poursuivre lors du Conseil du 9 avril.

### 5. Déroulé de la thèse

Les demandes de codirections sont **toutes votées à l'unanimité** sans remarque particulières :

- Pour Améribé : Maylis Santa Cruz pour la codirection de Claire Fabre (direction Isabelle Bouchiba)
- Pour le LAM : Sylvain Racaud pour la codirection de Liana Lebrault (direction Bernard Calas)
- Pour le MICA : Camille Capelle pour la codirection de Naila Ghoualmi (direction Vincent Liquète)
- Pour *Passages* : Nathalie Corade pour la codirection de Nadège Vanderbecken (direction Mayté Banzo)

Une demande d'attribution d'heures de formation forfaitaires (10h) pour la doctorante ayant effectué le secrétariat de la revue *Essais* pour 2023/2024 est proposée. Bernard Peyrical appuie la demande en attestant de la qualité du travail. **Le vote est favorable à l'unanimité.**

### Questions diverses

La charte du doctorat et la convention de formation sont prêtées et seront communiquées aux doctorant.es pour signature, et celle de leur directeur/directrice, avant leur réinscription pour l'année 24-25.

La séance est levée à 13h00. Elle est suivie d'un conseil restreint concernant l'organisation du concours ATER confié à l'ED (10 postes pour 2024-25). Ce conseil restreint ne fait pas l'objet d'un CR.

## Annexes

### 1. Budget 2024

Libellé EB	Nature de dépense	2023, fin exercice	2024, prop° DAF	Propos° BC	Commentaire
Formations	Personnel	563	563	563	Vacations - 2 conférences d'extérieurs UBM
	FCT	5 335	9 500	<b>5 000</b>	Logistique formation
Soutenances	FCT	74 782	65 000	<b>71 500</b>	Missions jurys (thèses et HDR)
		1 550	5 000	<b>3 000</b>	Remboursement frais d'impression thèses hors PPI (en cas de grève ou autre exceptions)
Aides aux doctorants	FCT	13 780	25 000	<b>17 000</b>	Missions et Doctoriales
		--		<b>5 000</b>	Semaine Remue-Méninges
Admin service	FCT	22 562	13 000	<b>16 000</b>	Réceptions, évènements (dt <i>Ma thèse 180'</i> : 1000)
	<b>TOTAL</b>	<b>118 572</b>	<b>118 063</b>	<b>118 063</b>	
	<b>TOTAL FCT</b>	<b>118 009</b>	<b>117 500</b>	<b>117 500</b>	
Ressources propres	FCT	4000	4000	4000	Subvention CASDEN - pour revue <i>Essais</i>

## 2. Calendrier des candidatures aux contrats doctoraux

Mise en ligne de la procédure	<b>Avril 2024</b>
Déclaration de candidature électronique (Apoflux)	Du 02 mai au 05 juin
Date limite dépôt d'envoi des dossiers	Mercredi 05 juin à 12h00
<b>Transmission aux unités de recherche</b>	<b>A partir du vendredi 07 juin</b>
<b>Date limite de soutenance des mémoires de M2</b>	<b>Mercredi 19 juin 2024</b>
<b>Date limite transmission candidatures sélectionnées par UR</b>	<b>Jeudi 20 juin</b>
Envoi aux membres Commission des dossiers des auditonné.es	Au plus tard le lundi 24 juin
Réponse aux candidat·es retenu·es et envoi convocations	A partir du mardi 25 juin
Webinaire pour candidat·es retenu·es	26 juin de 10h à 12h
<b>Auditions et classement par le conseil scientifique ED</b>	<b>Lundi 01, mardi 02 et mercredi 03 juillet</b>
Communication des résultats de la commission (admission)	A partir du jeudi 04 juillet
Inscription administrative des reçus·es, sur RDV	Du 8 au 18 juillet
<b>Date limite d'acceptation du contrat doctoral</b>	<b>Samedi 13 juillet</b>